

Demande de partenariat - iGEM Toulouse 2020

Commission de la recherche du Conseil académique du 12 mai 2020 Délibération 2020/05/CR-021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche allouent une subvention à hauteur de 2 500 euros à l'équipe représentant le site toulousain au concours iGEM (international Genetically Engineered Machine) pour l'édition 2020.

Toulouse, le 12 mai 2020

Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0 Ne prend pas part au vote : 0